

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230418-lmc130132-AR-1-1
Date de télétransmission :	18 avril 2023
Date de réception :	18 avril 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	19 avril 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° Innovation/2023/0387

fixant la composition du jury de sélection des lauréats de l'Appel à projets GREEN Deal 2022

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1^{ère} et 3^{ème} partie ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 1^{er} juillet 2021 désignant Charles Ange GINESY, en qualité de Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 7 octobre 2022 approuvant le lancement d'une nouvelle édition de l'appel à projets GREEN Deal, son règlement et la constitution d'un jury de sélection des lauréats.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Département a lancé en 2022 la 2^{ème} édition de l'appel à projets GREEN Deal à l'attention des communes, des communautés de communes, des associations loi 1901, des fondations reconnues d'utilité publique et des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Cette nouvelle édition a pour objectif de soutenir la réalisation de projets concrets et innovants qui contribuent à la transition écologique sur le territoire maralpin, au bénéfice de ses habitants et de son patrimoine naturel, relevant des thématiques suivantes :

- Innovation en matière de transition énergétique ;
- Innovation en matière de mobilité douce et durable ;
- Innovation en matière d'agriculture, pour une alimentation de qualité ;
- Innovation en matière de préservation de la biodiversité.

ARTICLE 2 : La délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale approuvant le lancement d'un appel à projets GREEN Deal prévoit que le jury de sélection sera désigné par arrêté.

ARTICLE 3 : La composition du jury de sélection du 1^{er} appel à projets GREEN Deal est définie par le présent arrêté. Il est constitué de 7 élus, conseillers départementaux et de 13 personnalités qualifiées issues du comité d'experts GREEN Deal.

Liste des élus :

- M. Charles Ange GINESY (Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes) –
Président du jury ;

- M. Jérôme VIAUD (Conseiller départemental Canton de Grasse 1, Vice-président du Département en charge du GREEN Deal - Environnement et croissance verte, Président de la CAPG, Maire de Grasse) - *Pas de vote pour le volet « Communes » si le projet concerne la commune de Grasse ;*
- Mme Marie BENASSAYAG (Conseillère départementale Canton de Villeneuve-Loubet, Vice-présidente du Département en charge de la Mer et des mobilités douces, adjointe à la Mairie de Villeneuve-Loubet) - *Pas de vote pour le volet « Communes » si le projet concerne la commune de Villeneuve-Loubet ;*
- M. Yannick BERNARD (Conseiller départemental Canton de Nice 3, Président de la Commission « GREEN Deal - Environnement et croissance verte », Maire de Carros) – *Pas de vote pour le volet « Communes » si le projet concerne la commune de Carros ;*
- Mme Marie-Louise GOURDON (Conseillère départementale Canton de Grasse 2, Adjointe à la Mairie de Mouans-Sartoux) - *Pas de vote pour le volet « Communes » si le projet concerne la commune de Mouans-Sartoux ;*
- M. Bernard CHAIX (Conseil départemental Canton de Nice 8, Vice-Président en charge de l’insertion, emploi et commerces, Conseiller municipal de la ville de Nice).

Liste des personnalités qualifiées :

- Mme Alexia BARRIER (Navigatrice, Présidente de l'association 4MYPLANET) ;
- M. Louis BODIN (Ingénieur prévisionniste météorologue, Président du comité d’experts GREEN Deal) ;
- M. Jean-Pierre CLERISSI (Agriculteur) ;
- Mme Cécile GEORGES (Fondatrice et gérante de la société Apis Mellifera) ;
- M. Jean-Pierre IVALDI (Géologue, hydrogéologue, structuraliste) ;
- M. Julien JAMET (Directeur de la gestion des déchets et de l’énergie à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse) ;
- M. Éric LAGRANGE (Délégué du pôle compétitivité de Capenergies Alpes-Maritimes, Var et Monaco) ;
- M. Pierre-Charles MARIA (Président d'AtmoSud, Professeur émérite de chimie) ;
- M. Alain MANDELLI (Consultant, ARTELIA Eau et Environnement) ;
- M. Matthieu MARIN (Vice-président du Syndicat des Architectes de la Côte d’Azur) ;
- Mme Pascale ODDOART (Chargée des relations avec les Collectivités locales, Direction Territoriale des Alpes-Maritimes d’ENEDIS) ;
- Mme Christine PONCET (Chercheur à l’INRAE, Directrice adjointe de l'Institut Sophia Agrobiotech, Fondatrice de Mycophyto) ;
- M. Marcello VALENZA (Directeur Territorial Alpes-Maritimes de GRDF) ;
- Mme Isabelle VANDROT (Chef du Département Développement Durable, Aéroports de la Côte d'Azur) ;

Le Président et les membres du jury sont chargés d’examiner les dossiers de candidatures et de sélectionner les lauréats de l’appel à projets GREEN Deal 2022.

ARTICLE 4 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

ARTICLE 5 : Le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 18 avril 2023

Charles Ange GINESY